

Soutenir l'AJAM

- ▶ en adhérant pour un an à l'AJAM
- ▶ et/ou en effectuant un don en partie déductible de vos impôts**

Vous pouvez adhérer et/ou effectuer votre don en ligne ou remplir le formulaire ci-dessous et le renvoyer à l'AJAM

Nom.....

Adresse.....

Ville.....

Tél.....

Courriel

Je joins un chèque d'un total de
à l'ordre de l'AJAM - Cochez la case correspondante

☐ Pour mon adhésion (50 €)

☐ Pour un don de€

Date et signature

*** L'AJAM étant une association de droit local à but non lucratif, votre don sera déductible à 66% de votre impôt sur le revenu (art. 200 CGI). Le reçu fiscal vous parviendra dès réception de votre don.*